

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2017**

OBJET

14 – ALSH-DELAIS INSCRIPTION – Annexe 05 et 06

N° 2017-11-14

NOMENCLATURE : 8.2.4

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre à dix-neuf heures trente,

Le Conseil municipal légalement convoqué le **dix novembre 2017**, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL.

Pouvoirs : 2

Mickaël MENDES, donne pouvoir à Catherine HENRY
Joëlle CHESNAIS, donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS

Absent : 1

Chantal PERRUCHET, absente.

Nombre de membres :

en exercice.....	29
présents.....	26
ayant un pouvoir... 2	
absent.....	1
votants.....	28

Délibération

Rapporteur : Marie-Madeleine REGNIER

La commune organise pendant les vacances scolaires et chaque mercredi de l'année scolaire des activités de loisirs pour les enfants âgés de 3 à 14 ans.

Actuellement, la période des inscriptions pour les vacances scolaires se termine une semaine avant le début des vacances. Et pour le mercredi, cette période s'achève le lundi soir précédant la réservation.

Il est proposé d'avancer la période d'une semaine :

- Vacances scolaires : fin de la période d'inscription le vendredi, 2 semaines avant le début des vacances
- Mercredi : fin d'inscription le mercredi minuit précédant la réservation, soit 1 semaine avant.

En dehors de ces périodes d'inscription, aucune réservation supplémentaire ne pourra être prise.

Ces mesures seront appliquées pour les vacances de Noël (2^{ème} semaine), et dès janvier pour les mercredis.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à 22 POUR et 6 CONTRE, décide :

- **DE VALIDER la modification du règlement intérieur des accueils de loisirs et de l'accueil du mercredi pour prendre en compte les nouveaux délais d'inscription.**

Pour extrait conforme,

Le 23 novembre 2017
Mairie de Treillières
044-214402091-20171120-2017-11-14-DE
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017
Le Maire,
Alain ROYER